



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

### N° 2-2025

**Objet : Ajout d'un tarif pour le stand dégustation dans le cadre du salon du jeu vidéo**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 46-2021 du 29 septembre 2021 portant création d'une régie de recettes,

Vu la délibération N° 53-2022 en date du 29 juin 2022 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la délibération N° 60-2024 en date du 20 novembre 2024 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la délibération N° 70-2024 en date du 18 décembre 2024 portant sur les tarifications dans le cadre du salon du jeu vidéo,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 27 janvier 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant l'organisation d'un salon du jeu vidéo « L'Orée Game's Days » les 08 et 09 février 2025 par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant que des boissons et de l'alimentation salée seront proposées à la vente,

Considérant qu'il est apparu pertinent de proposer également de l'alimentation sucrée,

Considérant, dès lors, qu'il convient d'ajouter un tarif pour le stand dégustation lié à l'organisation et la tenue de cet événement,

Suite de la délibération N° 2-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article 1<sup>er</sup> :** Adopte l'ajout d'un tarif de vente pour le stand dégustation :

STAND DEGUSTATION	TARIF
Muffins / Donuts ou autres pâtisseries sucrées	1,50 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à percevoir les recettes relatives à l'organisation et à la tenue de cet évènement.

**Article 3 :** Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 février 2025.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente janvier deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaients représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **27**

Membres excusés et représentés : **3**

Membre absent non représenté : **0**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2024.